



Entraide et solidarité AF 447

Association Loi 1901 (Siret : 517 490 728 00014 - APE : 9499Z)

Maison des Associations, 22 rue Deparcieux - BL 91 -75014 Paris

Tel : +33 6 78 64 79 69

Courriel : Entraide@asso-af447.fr

Site Web : www.asso-af447.fr

Présidente : Danièle Lamy

Contre-expertise, indignation et colère.

Vous avez certainement pris connaissance des conclusions de la contre-expertise judiciaire, qui ne manqueront pas d'être exploitées comme validant l'absence de responsabilité du constructeur. Elle avait été demandée par Airbus, qui considérait que le rapport précédent lui était défavorable.

Nous nous étions fermement opposés à cette demande qui n'était absolument pas justifiée.

Les conclusions de cette contre-expertise, qui viennent de tomber comme un coup de massue, sont aussi stupéfiantes qu'inacceptables. Ainsi, selon les experts « (...) *l'accident est dû à la perte de contrôle de l'avion suite à la réaction inappropriée de l'équipage.* (...) ». A qui fera-t-on croire que la responsabilité quasi exclusive de l'accident incombe à l'équipage ?

Il n'est plus question dans ce contre-rapport de la défaillance des sondes (*) Pitot qui ne sont pas même citées au titre des facteurs contributifs de l'accident. Exit les sondes (*) Pitot pourtant largement incriminées, tant par le BEA que par le premier collègue d'experts.

***Sondes Pitot Thales AA supprimées en urgence par l'EASA en août 2009, faute de l'avoir fait avant malgré la très forte recrudescence d'incidents dans l'année qui a précédé le crash !**

D'ailleurs, on ne recense plus d'incidents de givrage de sondes Pitot depuis qu'elles ont été remplacées : **1 seul incident de Pitot pour ces 5 dernières années, en comparaison avec la trentaine d'incidents recensée entre mai 2008 et août 2009.**

L'Association « Entraide & Solidarité AF 447 » exprime donc sa plus vive colère envers les auteurs de ce rapport, réalisé avec la forte contribution d'Airbus.

Cette contre-expertise pourrait dorénavant servir à faire sortir de la procédure pénale le constructeur, mis en examen pour, notamment son inaction quant aux conséquences catastrophiques du givrage de ces sondes de vitesse, connues de lui depuis plusieurs mois avant le crash.

Les familles de victimes ne doivent pas accepter un procès tronqué

C'est pourquoi l'Association envisage, le 2 juillet 2014, date de la **réunion des parties civiles au Palais de Justice de Paris**, une **réaction forte et visible** en réponse à une telle présentation orientée des conclusions de cette contre-expertise.

Questionnaire - retour pour le 10 juin 2014 :

Questionnaire - retour pour le 10 juin 2014 :

Nom :

Prénom :

1) Votre avis :

- Etes-vous favorable à la mise en œuvre d'une telle action ? (*) **oui non**

Si oui : 

2) Propositions d'actions pour le 2 juillet 2014 à 14 h :

- port d'un Tee-Shirt contestataire, un nombre de 228 seraient réalisés** (*) **oui non**
(mentions imprimées : *AF447 et slogan*)
- défilé (type marche blanche)** de la Place Saint Michel au Palais de Justice (*) **oui non**

Nous vous remercions pour toute **autre proposition d'action** :

.....

.....

.....

.....

.....

Nous attirons votre attention sur la nécessité et la gravité de votre décision.

En effet, nous n'aurons plus après cette date, selon toute probabilité, la possibilité d'intervenir publiquement en amont d'un procès dont l'équité aujourd'hui semble bien compromise. Les juges d'instruction n'auront plus d'éléments pour justifier une nouvelle invitation.

Lors d'une précédente réunion au Palais de Justice de Paris, en février 2011, un déjeuner avait été organisé par l'association.

Si un projet identique était prévu souhaiteriez-vous y participer ? (*) **oui non**

Pour le **C.A. de l'association "Entraide et SolidaritéAF447"** : Danièle Lamy Présidente

(*) Rayer la mention inutile